« Oui, ce serait abominable si c'était vrai, mais cela n'est pas vrai !

» Je n'en veux d'autre preuve que celle-ci : « Il y a huit jours, mon chef, l'archevêque, a traversé ce pays — où je me trouvai — en tournée de confirmation. Il s'est arrêté à Vieux-Berquin. Il y a été vu par mes parents, — car je ne veux pas qu'on disent que les miens manquent aux devoirs de la religion si moi je suis parfois victime de ceux qui la représentent !

« Mon chef, mon supérieur a-t-il dit un seul mot me concernant ? Peut-on rapporter d'une conversation quelconque une phrase me condamnant ?

« Non !

« Alors, si mon chef ne dit rien, c'est que tous les bruits qu'on répand sont calomnieux ! »

"Mon droit d'être candidat"

L'abbé continue : « Pourquoi d'ailleurs n'aurai-je pas le droit d'être candidat ?

» En 1906, lorsque pour la première fois je voulus être candidat, j'ai écrit à mon archevêque pour lui en demander l'autorisation. Après quelques difficultés on me répondit que si je voulais donner suite à ma résolution il me fallait quitter le Petit Séminaire.

» Je fis ce sacrifice !

» En 1908, nouvelle alerte. Un nouveau règlement élaboré par Pie X disait qu'il fallait pour être candidat une autorisation spéciale. Je la demandai.

» On me répondit : Vous êtes nommé curé-doyen !

» Je refusai. Je demandais seulement l'autorisation d'être candidat. On me répondit à nouveau : Vous êtes socialiste. On vous nomme curé à Denain. Vous vous entendrez ainsi avec les paroissiens et vous convertirez les autres.

» Las de ne pas avoir de réponse j'allais la chercher moi-même quand j'appris que la décision de Pie X comportait un postscriptum où il était dit que les abbés-députés sortants Gayraud et Lemire pouvaient se passer de l'autorisation archi-épiscopale.

» Mon collègue Gayraud est mort. Le droit d'être candidat sans autorisation ne m'en est pas moins resté !

» Je sais bien qu'on m'a dit : Ne vous présentez pas. Attendez deux ans. D'ici là bien des choses seront changées. Vous avez été bien haut sous Léon XIII quand le Cardinal Vanutelli vous félicitait à Rome, ne voulez-vous pas attendre de meilleurs jours ? Vous feriez l'affaire de Mgr l'archevêque et vous lui éviteriez la peine de vous frapper ! C'est si douloureux !

» Mais je ne pouvais entendre cette voix. Il n'y a rien dans les statuts du prêtre qui d'interdise d'être candidat. Je le reste !

» N'y a-t-il pas d'autres prêtres, en ce moment qui briguentles suffrages des électeurs ? Un évêque, celui de Bodez, qui possède toutes les terres d'un village est bien candidat dans ce village ?

» Moi, je ne possède ici que des cœurs, aussi je ne vois pas pourquoi on me refuserait à moi ce qu'on accorde à d'autres !

» On a parlé dans les journaux de certaine défense d'être candidat qui m'aurait été signifiée le 9 juillet 1911, ici à Hazebrouck.

» Ce qui s'est passé ce jour-là je ne le dirai pas si on ne me force pas à le dire. Je puis affirmer en tous cas que je suis libre et que je n'ai abdiqué aucun de mes droits.

Le secret de M. Lemire

« Pour qu'un ordre soit suivi, il faut qu'il soit authentique, précis. Je n'ai pas reçu d'ordre pareil m'interdisant d'être candidat.

» En tous cas, je puis dire que si j'étais frappé pour avoir fait acte de candidat, c'est-à-dire usé d'un droit absolu, je n'hésiterais pas à faire usage du droit d'appel, car au-dessus de l'archevêque, il y a une autorité suprême !... »

Un silence de fundérites s'était produit durant l'exposé de l'abbé, fait d'une voix brisée, scandée de gestes énergiques.

Un ruissellement d'acclamations salua la conclusion que nous venons de transcrire. Le vent n'était pas favorable au coadjuteur, ce soir, à la Fleur de Lys.

Soudain, se reprenant, dans une envolée pleine de promesses ou lourde de menaces, l'abbé s'écria :

« Après tout, je dirai samedi soir, ici même, ce qui s'est passé le 9 juillet 1911, et quelle est la vérité sur tous les bruits qui courent à ce sujet ! »

Ce soir-là, on connaîtra donc quel secret sépare le coadjuteur de M. l'abbé Lemire !

La conférence d'hier se termina par des considérations d'ordre local et, en flamand, l'abbé interpella l'un et l'autre, tant et si bien que la réunion se termina jovialement.

Et à la sortie, comme j'essayai de demander à M. l'abbé Lemire sur quel programme il entendait entrer en lice pour les élections municipales, il me tendit avec un malicieux sourire le programme de son parti, épreuve toute fraîche de l'imprimerie, où je lus, entr'autres choses :

« Nous avons, sû vu et au su de tout le monde, nos fils et nos filles, les uns dans les écoles laïques, les autres dans les écoles libres, mais sans exception et sans arrière-pensée, tous nous voulons le respect des maîtres, le bien des enfants, la paix scolaire dans l'estime réciproque et dans une noble émulation profitable à tous.

Quant à la religion, sans mêler à la politique ce qui regarde la conscience, nous pouvons dire hautement qu'il n'est aucun d'entre nous qui ne la respecte, et qui ne la veuille librement exercée avec toutes les garanties publiques que son indépendance requiert. »

Déjà, sur la Grand'Place, la foule s'éparpillait et sous la lune brillante, à l'heure où de coutume tout dort ici, ces paysans, en groupes chuchoteurs et lents, semblaient réunis pour quelque complot mystérieux, au temps jadis des guerres pour les libertés communales.

ALEX WILL.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 2 mai. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, en Conseil de Cabinet, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

LES AFFAIRES DU MAROC

M. Poincaré a mis le Conseil au courant des négociations franco-espagnoles et des affaires du Maroc.

Le 1er MAI

Le ministre de l'intérieur a communiqué les dépêches reçues sur le 1er mai qui, dans les départements comme à Paris, s'est passé dans un calme presque absolu.

LA HAUSSE DU BLE

Le Conseil s'est occupé à nouveau de la question des blés et des mesures à prendre éventuellement pour enrayer la hausse.

LE PROCHAIN CONSEIL

Les membres du gouvernement se réuniront en Conseil des Ministres mardi prochain à Rambouillet.

Millerand dans l'Est

Nancy, 2 mai. — Millerand, ministre de la guerre, s'est rendu, à huit heures du matin, au plateau de Malzéville, où une manœuvre mettait aux prises les garnisons de Pont-à-Mousson, Saint-Nicolas et Nancy.

Pendant que la cavalerie attaquait le plateau, défendu par l'infanterie et l'artillerie, le dirigeable « Capitaine-Ferber », venu de Toul, évoluait au-dessus des troupes aux applaudissements d'une foule enthousiaste.

Après la manœuvre, le ministre s'est fait présenter la compagnie cycliste du 2me bataillon de chasseurs à pied ; il s'est intéressé vivement aux manœuvres de montage et de démontage des bicyclettes.

Un défilé eut lieu ensuite, suivi d'une charge de toutes les troupes.

Le ministre a exprimé sa satisfaction à plusieurs reprises au généralŒtschy, commandant le 20me corps d'armée.

Cet après-midi, le ministre a visité l'hôpital militaire.

La hausse du blé

REUNION AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Paris, 2 mai. — La commission permanente du Conseil supérieur de l'Agriculture s'est réunie aujourd'hui à 3 heures sous la présidence de M. le ministre de l'agriculture.

Elle a étudié les modifications qui lui semblent être équitables de voir apporter au fonctionnement de l'admission temporaire des blés.

Elle a renouvelé les vœux précédemment émis d'obtenir la prolongation à 3 mois du délai d'apurement des acquits à caution d'admission temporaire des blés, actuellement fixée à 2 mois par la loi du 4 février 1902.

Elle a émis de plus l'avis que par voie de conséquence les délais de réexportation en ce qui concerne les produits alimentaires dérivés du blé, devraient être portés à cinq mois au lieu de quatre.

Enfin elle a estimé qu'il lui semblait nécessaire d'autoriser la mise en entrepôt réel des farines provenant de l'apurement des comptes de l'admission temporaire des blés, sous la réserve que le droit applicable en cas de mise ultérieure à la consommation serait fixé dorénavant aux farines et non à celle de la matière première : le blé.

Les employés de la marine et les fonctions municipales

Cherbourg, 2 mai. — La préfecture maritime a communiqué aux fonctionnaires et employés de l'arsenal une circulaire adressée au personnel du port par M. Delcassé, ministre de la marine.

Cette circulaire décide que désormais les fonctionnaires appartenant à l'inscription maritime ne pourront accepter des fonctions municipales dans les ports où ils sont employés.

Au ministère de la marine, il nous a été dit que le ministre avait adressé le 30 avril un rappel de la circulaire de 1888, qui interdit les fonctions municipales aux fonctionnaires de l'administration de la marine pouvant exercer de l'influence sur les électeurs en raison de leur autorité. A la liste des fonctionnaires indiqués comme ne pouvant exercer de fonctions municipales, il avait ajouté les agents de la police de la navigation et les agents de la surveillance de la pêche.

LA SANTÉ DE VÉDRINES

Paris, 2 mai. — Deux personnes seulement ont pu, cet après-midi, rendre visite au célèbre aviateur, ce sont : Mme Védrines, sa femme, et Emile Védrines, son frère, chef pilote de l'école Copin-Revillard, à Mourmelon-le-Grand.

A quatre heures et demie on signale que l'état de l'aviateur s'est encore amélioré. Védrines a retrouvé sa bonne humeur et les docteurs pensent que dans 48 heures il leur sera possible de permettre à d'autres personnes de venir visiter le populaire roi de l'air.

Les Bandits Anarchistes

Garnier reste introuvable. - Le juge instructeur a procédé à de nouveaux interrogatoires. - L'anarchiste Lanof est arrêté à Somain et de nombreuses perquisitions sont opérées dans l'arrondissement de Valenciennes.

Paris, 2 mai. — « — Vos questions me blessent », a dit hier Jourdan à M. Gilbert, le juge d'instruction, qui l'interrogeait.

Tous les inculpés n'ont pas cette franchise, mais tous, sans exception, gardent un mutisme qui retardera beaucoup les résultats de l'enquête. Une solidarité extraordinaire existe entre eux tous les membres de la bande sinistre, et ce n'est pas d'eux qu'il faut attendre un indice qui facilitera les recherches de M. Guichard.

La Sûreté, dans sa poursuite double après Garnier et Valet, est réduite à ses propres ressources. Elle fouille, elle perquisitionne, elle arrête. C'est ainsi qu'elle a arrêté hier, à Juvisy, Israël Zunbrenner, qui est susceptible d'avoir donné asile à Bonnot, trois jours avant sa mort, lors du vol toujours mystérieux du tableau de Pierre Chapuis. Mais dans toutes ces recherches, de Garnier, point. Naturellement, aucune des surveillances établies n'est abandonnée ; il n'est pas une maison où, la présence du bandit ayant été signalée, on néglige de laisser des inspecteurs en permanence. Mais il s'est d'attendre ; on sait combien la patience fut nécessaire à la Sûreté pour arriver à se saisir un à un des bandits tragiques.

Les révélations de l'Instruction

L'instruction, pourtant, qui n'a pas chômé, a donné de très importants renseignements sur l'organisation de l'association Bonnot, Garnier, Carouy, Raymond la Science. La déposition très intéressante de l'ancienne amie de Mme Reynert, déposition qui amena l'arrestation du couple Reynert, permet de croire qu'à Nancy la bande avait établi comme un quartier général. Plus exactement, c'était là que se préparaient les opérations difficiles, et qu'on venait se délasser après les « rudes travaux » exécutés à Paris et en banlieue. C'est chez les Reynert qu'à maintes reprises on vit Garnier ; c'est là que Carouy eut l'idée de cambrioler les bureaux de M. Dienner. Enfin, depuis les fameux attentats de la rue Ordener, de la place du Havre, de Chantilly, de mystérieux visiteurs sont venus, jusque dans la maison du compagnon anarchiste, le tenant au courant de ce qui se passait, et, le jour où mourut M. Jouin, il dut recevoir des instructions précises sur ce qu'il devait faire en cas où Bonnot aurait pu atteindre Nancy.

On le voit Reynert a joué un rôle dans la série des exploits sanglants.

Interrogatoire de Reynert

Les époux Charles Reynert ont été transférés aujourd'hui à Paris.

M. Gilbert, juge d'instruction, a interrogé les époux Reynert de Nancy, sur les relations qu'ils ont eues avec la bande tragique. D'abord, ce fut Reynert qui, naturellement, protesta de son innocence.

— Je n'ai pas fait de faux témoignage, en ce qui concerne Dieudonné, a-t-il déclaré. Je l'ai bien vu, le jour de l'attentat de la rue Ordener, à Nancy.

— Mais lui demanda M. Gilbert, n'avez-vous jamais été en relation avec lui, ou avec quelques-uns des libertaires compromis dans les affaires de la rue du Havre, de Chantilly.

— Jamais. Je connaissais, en effet, Dieudonné qui a travaillé à Nancy, mais quant à Bonnot et à Garnier, je ne les ai pas reçus chez moi. Ce sont des racontars.

M. Gilbert fit alors venir Mme Reynert. C'est une petite femme d'allure modeste et bourgeoise qui sembla fort effarée quand elle entra dans le cabinet du juge d'instruction.

M. Gilbert l'interrogea, mais en vain. Mme Reynert à peur, peur de son mari et préfère garder le silence.

Cet après-midi, M. Gilbert a interrogé Sazy, qui on le sait, abrita à Alais, Simentoff.

Sasy proteste de son innocence

Le magistrat a interrogé Sasy en présence de Me Vilmorel, secrétaire de Me Python, député du Puy-de-Dôme.

Sazy, qui est lampiste à la gare d'Alais, a déclaré avoir été mis en relations l'année dernière par Lorulot, directeur de l'« Idée libre », qui était venu à Alais faire des conférences, avec Simentoff, qui se faisait appeler tantôt Etienne, tantôt Syman, et avec Renard, l'anarchiste arrêté lors de la tragédie d'Etampes.

Simentoff et Renard se trouvèrent à Alais en octobre et décembre dernier.

C'est Sazy qui les abrita sous son toit.

Simentoff revint seul dans les derniers jours de février. Il demeura à nouveau chez l'inculpé jusqu'au 3 mars, c'est-à-dire la veille de l'arrestation de Sazy.

Un cahier écrit de la main de Simentoff qu'on a découvert au cours de la perquisition permit d'établir que l'expéditeur de la dépêche conventionnelle adressée à Auburtin-Dieudonné, 45, rue Nollet, n'était autre que Simentoff.

Sazy a affirmé qu'il était absolument étranger à cet envoi. D'ailleurs, bien que professant des opinions libertaires, j'en suis, dit-il, un peu revenu depuis que je n'ignore plus la conduite de ceux que je recevais chez moi.

Après que Sazy eut protesté à nouveau de son innocence, son interrogatoire prit fin.

L'inculpé a été remené à la Santé.

Quel est son nom ?

Paris, 2 mai. — L'individu qui avait été arrêté au domicile du soldeur Cardy, 4, rue Eugène Renaut, et qui avait déclaré se nommer René-Louis Colin, né à Châtillon-sur-Indre le 10 décembre 1887, avait été reconnu par l'anthropométrie comme ayant été arrêté à Bordeaux le 6 septembre 1910 pour infraction à la police des chemins de fer sous le nom de Martin, né le 14 février 1886, à Saint-Affrique-Aveyron.

A son tour, le véritable Martin, qui habite Paris, a écrit aujourd'hui à M. Guichard pour lui dire que ses papiers d'identité lui avaient été volés dernièrement.

Le chef de la sûreté a aussitôt fait informer M. Gilbert et une information est ouverte pour retrouver la véritable identité de l'anarchiste, qui ne serait ni Colin, ni Martin.

Arrestation de l'anarchiste Lanof

IL FUT ARRETE A SOMAIN SUR MANDAT D'ARRET DE M. LE JUGE D'INSTRUCTION DE VALENCIENNES, POUR APOLOGIE DES CRIMES DE BONNOT ET CONSORTS

La présence à Valenciennes et dans les communes environnantes de plusieurs inspecteurs de la police mobile y avait causé une certaine émotion. Le bruit circulait qu'on était sur les traces de Garnier, que l'on croyait réfugié chez un anarchiste de la région.

On sait que le célèbre bandit a travaillé comme terrassier à Valenciennes, en septembre dernier. Ces nouvelles trouvaient donc auprès de la population un certain crédit.

Et ceux qui, comme nous suivaient depuis mercredi matin les allées et venues des policiers, furent quelque peu désappointés lorsqu'ils virent ces inspecteurs partir brusquement dans la soirée pour Douai. Ils n'allèrent point jusqu'à cette dernière ville mais descendirent à Somain.

On recherchait, en effet, non pas Garnier comme on le pensait, mais un certain Charles Lafon, dit Lanof, âgé de 32 ans, anarchiste bien connu, rédacteur à l'« Idée Libre ». Il était sous le coup d'un mandat d'arrêt de M. Gobert, juge d'instruction de Valenciennes.

On lui reproche d'avoir fait l'apologie des crimes de Bonnot et consorts dans des réunions tenues à Onnaing, le 21 mars, et à Denain, le 25 du même mois.

Mercredi après-midi, M. Gobert apprenait que Lanof, qui est conférencier et chansonnier, organisait, le même soir, une réunion à Somain.

Il prévint aussitôt M. Liger, commissaire de police mobile.

ON L'ARRETE

Celui-ci et quelques-uns de ses inspecteurs se rendirent donc dans cette ville et ne tardèrent pas à trouver le libertaire, qui allait commencer sa réunion. Ils le mirent en état d'arrestation et le conduisirent au Parquet de Douai.

Lanof est arrivé en gare de Valenciennes à onze heures du matin. Il était encadré de deux policiers et suivi de deux compagnons qui ne le quittèrent qu'à la porte de la prison.

Lanof fut amené devant M. Gobert, juge d'instruction. Celui-ci ne lui fit subir qu'un court interrogatoire. Cette formalité judiciaire accomplie, il fut écroué à la maison d'arrêt.

Perquisitions

De nombreuses perquisitions ont été opérées par les inspecteurs de la Brigade Mobile chez des libertaires de l'arrondissement. On a saisi chez eux un grand nombre de brochures anarchistes qui viennent s'accumuler dans le bureau de M. Blanc, commissaire spécial.

Il convient de dire que les résultats de ces perquisitions ne présentent guère d'intérêt. On n'y a trouvé en effet aucune trace des prétendues relations que ceux-ci pouvaient entretenir avec les bandits en automobile.

La guerre Italo-turque

La réouverture des Dardanelles

Constantinople, 2 mai. — Le gouvernement turc, après une laborieuse discussion, a décidé de procéder à la réouverture des détroits. Contrairement à certaines informations, cette réouverture est « conditionnelle » : la Porte, en informant officiellement les puissances de sa décision, déclare que le blocus serait immédiatement repris au cas d'une action militaire offensive de l'Italie contre la Turquie d'Europe ou d'Asie.

Les termes délibérément obscurs de cette formule laissent donc au gouvernement turc toute liberté de renouveler ces mesures prohibitives au cas non seulement d'une nouvelle et improbable tentative de la flotte italienne dans les Dardanelles, mais aussi au cas d'une occupation de Lemnos ou d'une démonstration devant les ports d'Anatolie.

Si le gouvernement italien admet cette interprétation, ses escadres sont donc vouées à l'immobilité en mer Egée comme son corps expéditionnaire est voué à l'immobilité sur les plages tripolitaines.

Explosion d'un remorqueur turc

Le remorqueur « Samendar », en passant l'inspection des bouées au détroit hier soir à 7 h. 30, près de l'île de Samothrace, au sud de Dédéagatch, a heurté une mine qui a fait explosion. Le remorqueur a été détruit.

Son capitaine s'est noyé avec douze hommes de son équipage ; il n'y a qu'un seul sauvé.

Cet accident cause à Constantinople une émotion considérable.

D'après une dépêche de Constantinople aux journaux anglais, 4 officiers et 12 soldats ont péri dans l'explosion du « Samendar).

Le rapport officiel sur l'explosion du "Texas"

Le rapport du vali de Smyrne sur la perte du « Texas » a été reçu hier par le ministre de l'intérieur à Constantinople. Il signale que d'autres les hommes de l'équipage qui ont été sauvés, la perte du navire aurait été causée non pas par une mine, mais par un obus ; mais il réfute cette assertion, déclarant que ceci est impossible et que les bateaux d'Hadji Daoud se hasardaient souvent dans la ligne des mines.

Deux dirigeables font des reconnaissances

Tripoli, 2 mai. — Ce matin, les dirigeables « P-2 » et « P-3 » ont fait une reconnaissance le long de la route du Fondouk-el-Tokar à Suani-ben-Adan et Azizia.

Ces deux dirigeables, commandés par le commandant Denti, qui se trouvait à bord du « P-3 », ont fait d'importantes observations, ils ont relevé les forces et les positions des Turcs.

Les dirigeables, arrivés au-dessus des camps ennemis, ont essuyé une vive fusillade et le feu de deux canons, mais ils n'ont pas été atteints.

Vers dix heures, le « P-2 » se trouvant au-dessus du campement d'Azizia, l'a bombardé efficacement en y laissant tomber une trentaine de grosses bombes.

En même temps le « P-3 » laissait tomber une douzaine de puissantes bombes dans le camp de Suani-ben-Aden, causant de grands dégâts chez les Turcs.

Toutes les bombes ont explosé.

Les dirigeables, après trois heures de navigation aérienne, sont rentrés aux hangars

LE ROMAN D'UN BANQUIER

Madrid, 2 mai. — Les dépêches d'Algésiras contient l'extraordinaire odyssée de Antonio Maqueda, ancien banquier à Ceuta, qui à la suite de revers de fortune dut s'expatrier en Colombie.

Sa famille étant restée plusieurs années sans nouvelles le crut mort. Ses parents portèrent son deuil et sa femme se remaria.

Or quelle n'était pas la stupéfaction des siens hier, en excursion à Algésiras, en reconnaissant leur père et ex-époux dans un des toreros chargés d'estoquer les taros de la corrida ! Le banquier Maqueda s'était fait torero en Amérique où il fut deux fois transporté à l'hôpital, agonisant, à la suite de graves blessures que lui firent les toros qu'il combattait. On ne dit pas l'impression que ressentit sa femme en retrouvant l'époux qu'elle croyait mort depuis longtemps.

LE MONOPOLE DES BLÉS EN RUSSIE

Pétersbourg, 2 mai. — Quatre-vingt-deux députés de la Douma viennent de déposer un nouveau projet de loi sur le commerce des blés en Russie. Si ce nouveau projet est accepté par le Parlement, l'exportation des blés deviendrait un monopole de l'Etat, ce qui provoquerait une répercussion considérable sur le marché mondial, attendu que la Russie fournit actuellement la moitié de la quantité totale du seigle, le cinquième du froment, le tiers de l'orge et le quart de l'avoine.

D'après le projet soumis à la Douma, chaque fournisseur serait obligé de verser une quantité définie de blé dans les greniers appartenant à l'Etat.

Le prix du blé et la quantité à exporter seraient déterminés chaque année par le Parlement.

Un comité officiel s'occuperait de la gestion de ce monopole et organiserait un crédit pour les producteurs du blé.

Les dépenses entraînées par ce monopole seraient couvertes par une émission de billets spéciaux, sous la garantie du dépôt d'une certaine quantité d'or et de la provision de blé conservée dans les magasins de l'Etat. Ses billets seraient retirés de la circulation au fur et à mesure des opérations d'exportation du blé à l'étranger.

Il y a donc là, en germe, l'organisation complète de la production et de la vente des blés en Russie.

Les troubles au Maroc

La situation à Fez

Tanger, 2 mai. — La situation n'a pas changé. La ville est calme.

On organise la police en divisant la ville en secteurs. Les nouveaux éléments de l'enquête ouverte sur les circonstances des événements confirment les premières conclusions à savoir que le mouvement était préparé de longue main pour le jour du départ du sultan.

La mutinerie militaire a été déclanchée fortuitement et plus vite que les chefs du mouvement ne s'y attendaient.

Les tribus savaient qu'un massacre était projeté, et un témoin oculaire, dont les déclarations sont toujours des plus sérieuses, rapporte que, dans le courant de la semaine qui précéda celle de la révolte, des gens annoncèrent aux marchés des tribus des Cherarda et des Ouled-Jama que les chrétiens allaient être exterminés à Fez.

Des soldats révoltés ont raconté, dans les tribus où ils s'étaient réfugiés, que, peu de temps auparavant, différents tabors avaient délégué chacun quatre hommes, qui se rassemblèrent en secret dans la mosquée, et là, jurèrent sur le Coran. Les Beni-Saden, les Haraïna et les Beni-Ouarain auraient envoyé des cavaliers sans armes se rendre compte des événements qui se préparaient.

Vers le soir, les gens, voyant les mutins maîtres de la ville, s'en retournèrent vers les tribus, puis revinrent en armes sur Fez. C'est leur groupement que les troupes françaises rejetèrent le 19 sur le Sebou : leur défaite fit réfléchir les autres qui étaient également prêts à marcher.

Selon une version qui n'a pas encore été contrôlée, l'ambassade française devait après son départ de Fez être attaquée en cours de route.

On attend l'arrivée du général Lianley d'ici une quinzaine.

Les Négociations franco-espagnoles

Madrid 2 mai. — Cet après-midi le Conseil des ministres s'est réuni sous la présidence du roi.

A l'issue du Conseil, M. Canalejas, interrogé par les journalistes, a témoigné sa confiance dans la prochaine conclusion d'un accord franco-espagnol.

L'encombrement des cars

UN ARRET DE LA COUR D'APPEL DE LA SEINE

Paris, 2 mai. — La cinquième chambre de la cour s'est prononcée sur le cas d'un jeune homme de quinze ans qui avait sauté en pleine marche, dans le tramway de St-Germain à l'Etoile déjà comble. Il était cramponné aux montants de la voiture en se tenant sur un marchepied. Tout à coup, son capuchon, soulevé par le vent, s'enroula autour d'un réverbère placé le long de la voie. Il tomba et fut tué.

— C'est la faute de la victime, plaidait la compagnie que poursuivaient les parents. Le jeune homme ne devait pas monter dans le tramway en marche.

— C'est la faute de la compagnie, répondaient les parents, le conducteur n'aurait pas dû tolérer la surcharge. Il fallait qu'il fît descendre notre enfant sans attendre qu'un accident se produisît.

Après plaidoirie de Maîtres Imbrecq et Thiébaud, contrairement à la décision du tribunal de première instance, qui avait déclaré la compagnie seule responsable, la cour a partagé les responsabilités.

La cour a admis en effet qu'une faute existait à la charge des deux parties et a condamné la Compagnie des Tramways de la Seine à payer aux parents une indemnité de 5.000 francs.

Accident à bord d'un sous-marin

Brest, 2 mai. — Le sous-marin « Archimède », qui avait quitté Brest ce matin pour rallier Cherbourg, est rentré dans notre port cet après-midi, par suite d'un accident qui s'est produit à bord.

Vers midi, un brûleur de naphte s'étant défoncé, le second maître mécanicien Louis Morvan, 32 ans, a été atteint au visage par un jet de naphte à 150 degrés.

L'« Archimède » a immédiatement viré de bord.

Le blessé, qui souffre affreusement, a été transporté à l'hôpital maritime.

FEUILLETON DU 3 MAI

Bel-Ami

PAR

Guy de Maupassant

Mais la Patronne l'excitait par la difficulté de la conquête, et par cette nouveauté toujours désirée des hommes.

Elle voulut rentrer de bonne heure. — Je vous accompagnerai, dit-il.

Elle refuse. Il insistait : — Pourquoi ne voulez-vous pas ? Vous allez me blesser vivement. Ne me laissez pas croire que vous ne m'avez point pardonné. Vous voyez comme je suis calme.

Elle répondit : — Vous ne pouvez pas abandonner ainsi vos invités.

Il sourit : — Bah ! je serai vingt minutes absent. On ne s'en apercevra même pas. Si vous me refusez, vous me froisserez jusqu'au cœur.

Elle murmura : — Eh bien, j'accepte.

Mais dès qu'ils furent dans la voiture, il la saisit la main, et la baisant avec passion : — Je vous aime, je vous aime. Laissez-moi vous le dire. Je ne vous toucherai pas. Je veux seulement vous répéter que je vous aime.

Elle balbutiait : — Oh !... après ce que vous m'avez promis... C'est mal... c'est mal.

Il parut faire un grand effort, puis il reprit d'une voix contenue : — Tenez, vous voyez comme je me maîtrise. Et pourtant... Mais laissez-moi vous dire seulement ceci... je vous aime... et vous la répéter tous les jours... oui, laissez-moi aller chez vous m'allonger cinq minutes à vos pieds pour prononcer ces trois mots, en regardant votre visage adoré.

Elle lui avait abandonné sa main, et elle répondit en haletant : — Non, je ne peux pas, je ne veux pas. Son gez à ce qu'on dirait, à mes domestiques, à mes filles. Non, non, c'est impossible...

Il reprit : — Je ne peux plus vivre sans vous voir. Que ce soit chez vous ou ailleurs, il faut que je vous voie, ne fût-ce qu'une minute tous les jours, que je touche votre main, que je respire l'air soulevé par votre robe, que je contemple la ligne de votre corps, et vos beaux grands yeux qui m'affolent.

Elle écoutait, frémissante, cette banale musique d'amour et elle bégayait : — Non... non... c'est impossible. Taisez-vous !

Il lui parlait tout bas, dans l'oreille, comprenant qu'il fallait la prendre peu à peu, celle-là, cette femme simple, qu'il fallait la décider à lui donner des rendez-vous, où elle voudrait d'abord, où il voudrait ensuite :

— Ecoutez... Il le faut... je vous verrai... je vous attendrai devan tvotre porte... comme un pauvre... Si vous ne descendez pas, je monterai chez vous... mais je vous verrai... je vous verrai... demain.

Elle répétait : — Non ,non, ne venez pas. Je ne vous recevrai point. Songez à mes filles.

— Alors, dites-moi où je vous rencontrerai... dans la rue... n'importe où... à l'heure que vous voudrez... pourvu que je vous voie.. Je vous saluerai... Je vous dirai : « Je vous aime », et je m'en irai.

Elle hésitait, éperdue. Et comme le coupé passait la porte de son hôtel, elle murmura très vite : — Eh bien, j'entrerai à la Trinité demain, à trois heures et demie.

Puis, étant descendue, elle cria à son cocher :

— Reconduisez M. Du Roy chez lui.

Comme il rentrait,sa femme lui demanda : — Où étais-tu donc passé ?

Il répondit, à voix basse : — J'ai été jusqu'au télégraphe pour une dépêche pressée.

Mme de Marelle s'approchait : — Vous me reconduisez, Bel-Ami, vous savez que je ne viens dîner si loin qu'à cette condition ?

Puis se tournant vers Madeleine : — Tu n'es pas jalouse ?

Mme Du Roy répondit lentement :

— Non, pas trop.

Les convives s'en allaient. Mme Laroche-Mathieu avait l'air d'une petite bonne de province. C'était la fille d'un notaire, épousée par Laroche, qu in'était alors que médiocre avocat. Mme Rissolin, vieille et prétentieuse,donnait l'idée d'une ancienne sage-femme dont l'éducation se serait faite dans les cabinets de lecture. La vicomtesse de Percemur les regardait de haut. Sa « patte blanche » touchait avec répugnance ces mains communes.

Clotilde, enveloppée de dentelles, dit à Madeleine en franchissant la porte de l'escalier : — C'était parfait, ton dîner. Tu auras dans quelque temps le premier salon politique de Paris.

Dès qu'elle fut seule avec Georges, elle le serra dans ses bras : — Oh ! mon chéri Bel-Ami, je l'aime tous les jours davantage.

Le fiacre qui les portait roulait comme un navire.

— Ça ne vaut point notre chambre, dit elle.

Il répondit : — Oh ! non. — Mais il pensait à Mme Walter.

IV

La place de la Trinité était presque déserte, sous un éclatant soleil de juillet. Une chaleur pesante écrasait Paris, comme si l'air de là-haut, alourdi, brûlé, était retombé sur la ville de l'air épais et cuisant qui faisait mal dans la poitrine.

Les chutes d'eau, devant l'église, tombaient mollement.Elles semblaient fatiguées de couler, lasses et molles aussi, et le liquide du bassin où flottaient des feuilles et des boule de papier avait l'air un peu verdâtre, épais et glauque.

Un chien, ayant sauté par-dessus le rebord de pierre, se baignait dans cette onde douteuse. Quelques personnes, assises sur les bancs du petit jardin rond qui contourne le portail, regardaient cette bête avec envie.

Du Roy tira sa montre. Il n'était encore que trois heures. Il avait trente minutes d'avance.

Il riait en pensant à ce rendez-vous. « Les églises lui sont bonnes à tous les usages, se disait-il. Elles la consolent d'avoir épousé un juif, lui donnent une attitude de protestation dans le monde politique, une allure comme il faut dans le monde distingué, et un abri pour ses rencontres galantes. Ce que c'est que l'habitude de se servir de la religion comme on se sert d'un en-tout-cas. S'il fait beau, c'est une canne ; s'il fait du soleil, c'est une ombrelle ; s'il pleut, s'est un parapluie, et, si on ne sort pas, on le laisse dans l'antichambre. Et elles sont des centaines comme ça, qui se fichent du bon Dieu comme ed'un eguigne, mais qui ne veulent pas qu'on en dise du mal et qui le prennent à l'occasion pour entremetteur. Si on leur proposait d'entrer dans un hôtel meublé, elles trouveraient ça une infamie, et il leur semble tout simple de filer l'amour au pied des autels. »

Il marchait lentement le long du bassin ; puis il regarda l'heure de nouveau à l'horloge du clocher ,qui avançait de deux minutes sur sa montre. Elle indiquait trois heures cinq.

Il jugea qu'il serait encore mieux dedans, et il entra.

Une fraîcheur de cave le saisit ; il l'aspira avec bonheur, puis il fit le tour de la nef pour bien connaître l'endroit.

Un cautre marche régulière, interrompue parfois, puis recommençant ,répondait, au fond du vaste monument, au bruit sonore de ses pieds qui montait sonore sous la haute voûte. La curiosité lui vint de connaître ce promeneur. Il le chercha. C'était un gros monsieur chauve, qui allait le nez en l'air, le chapeau derrière le dos.

De place en place, une vieille femme agenouillée priait, la figure dans ses mains.

Une sensation de solitude, de désert, de repos, saisissait l'esprit. La lumière, nuancée par les vitraux, était douce aux yeux.

Du Roy trouva qu'il faisait « rudement bon » là-dedans.

Il revint près de la porte et regarda de nouveau sa montre. Il n'était encore que trois heures quinze. Il s'assit à l'entrée de l'allée principale, en regrettant qu'on ne pût pas fumer une cigarette. On entendait toujours, au bout de l'église, près du chœur, la promenade lente du gros monsieur.

Quelqu'un entra. Georges se retourna brusquement. C'était une femme du peuple, en jupe de laine, une pauvre femme, qui tomba à genoux près de la première chaise, et resta immobile, les doigts croisés, le regard a uciel, l'âme envolée dans la prière.

Du Roy la regarda avec intérêt, se demandant quel chagrin, quelle douleur, quel désespoir pouvaient broyer ce cœur infime. Elle crevait de misère ; c'était visible. Elle avait peut-être encore un mari qui la tuait de coups ou bien un enfant mourant.

Il murmurait mentalement : « Les pauvres êtres. Y en a-t-il qui souffrent pourtant. » Et une colère lui vint contre l'impitoyable nature. Puis il réfléchit que ces gueux croyaient au moins qu'on s'occupait d'eux là-haut et que leur état civil se trouvait inscrit sur les registres du ciel avec la balance de la dette et de l'avoir. — Là-haut. — Où donc ?

Et Du Roy, que le silence de l'église poussait aux vastes rêves, jugeant d'une pensée la création, prononça, du bout des lèvres : — Comme c'est bête tout ça.

Un bruit de robe le fit tressaillir. C'était elle.

Il se leva, s'avança vivement. Elle ne lui tendit pas la main, et murmura, à voix basse : — Je n'ai que peu d'instants. Il faut que je rentre ; mettez-vous à genoux, près de moi, pour qu'on ne nous remarque pas.

Et elle s'avança dans la grande nef, cherchant un endroit convenable et sûr, en femme qui connaît bien la maison. Sa figure était cachée par un voile épais, et elle marchait à pas sourds qu'on entendait à peine.

Quand elle fut arrivée près du chœur, elle se retourna et marmotta, de ce ton toujours mystérieux qu'on garde dans les églises : — Les bas-côtés vaudront mieux. On est trop en vue par ici.

Elle salua le tabernacle du maître-autel d'une grande inclinaison de tête, renforcée d'une légère révérence, et elle tourna à droite, revint un peu vers l'entrée, puis, prenant une résolution, elle s'empara d'un prie-Dieu et s'agenouilla.

Georges prit possession du prie-Dieu voisin ,et, dès qu'ils furent immobiles, dans l'attitude de l'oraison : — Merci, merci, dit-il. Je vous adore. Je voudrais vous le dire toujours, vous raconter comment j'ai commencé à vous aimer, comment j'ai été séduit la première fois que je vous ai vue... Me permettrez-vous, un jour, de vider mon cœur, de vous exprimer tout cela ?